

Séance du 21 Octobre 2021

Délibération n° D2021-046

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
15 Octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un octobre, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

Présents : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : ARIZA Emmanuelle (pouvoir à Rémi THOMAS), CARRIERE Philippe (pouvoir à Frédéric EGEA), FORT Dominique (pouvoir à Edith CARRIERE), GALTIER Samuel (pouvoir à Florian VICENTE), MUYS Elisabeth (pouvoir à Jean-Luc BERNARD)

Absent(s) : LOPEZ Emilie

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Philippe LEPETIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Budget Communal 2021 : Décision modificative n°01

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite au vote du Budget Primitif 2021, les opérations d'ordre correspondantes aux amortissements ont été passées. Mme la Trésorière de Millau nous informe qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative car ces écritures dépassent de 1970 € les crédits ouverts au BP.

Suite à cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative ci-après :

Section de Fonctionnement : révision de crédits

Dépenses	Chapitre 042	C/6811	Dotations aux amortissements immobilisations	+ 1970 €
Recettes	Chapitre 042	C/7768	Neutralisation amortissements subv. Equip.	- 1970 €

Section d'investissement : révision de crédits

Dépenses	Chapitre 040	C/198	Neutralisation amortissements subv. Equip.	- 1970 €
Recettes	Chapitre 040	C/28041511	Amortis. Subv. Equipement versé au GFB de rattachement- Biens mobiliers, matériel et études	+ 1970 €

Séance du 21 Octobre 2021

Délibération n° D2021-046

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
adopte, cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 21 Octobre 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.